



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



**Petites villes**  
de demain

**Convention d'Opération de Revitalisation  
du Territoire (ORT)  
MONTCORNET / ROZOY-SUR-SERRE**

Ville de  
**Montcornet**



**Rozoy-sur-Serre**

 **les de la Thiérache**  
Communauté de Communes

**THIERACHE**  
LES PAYS NATURE

  
**L' AISNE**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**ENTRE :**

- **La Commune de MONTGORNET**  
représentée par son Maire, Monsieur **Thomas HENNEQUIN** ;
- **La Commune de ROZOY-SUR-SERRE**  
représentée par son Maire, Monsieur **José FLUCHER** ;
- **La Communauté de Communes des PORTES DE LA THIERACHE**  
représentée par son Président, Monsieur **Jean-François PAGON** ;

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

**ET**

- **L'État**  
représenté par le Préfet du département de l'Aisne, Monsieur **Thomas CAMPEAUX** ;
- **Le Conseil Départemental de l'Aisne**  
représenté par son Président **Nicolas FRICOTEAUX** ;
- **L'Agence Nationale de l'Habitat**  
représentée par son délégué territorial, Monsieur **Thomas CAMPEAUX**, Préfet de l'Aisne ;
- **L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**  
représentée par son délégué territorial, Monsieur **Thomas CAMPEAUX**, Préfet de l'Aisne ;
- **Le PETR du Pays de Thiérache**  
représenté par son Président, Monsieur **Olivier CAMBRAYE**.

Ci-après, les « Partenaires » ;

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

## SOMMAIRE

### **PREAMBULE**

<b>Article 1 : Objet de la convention</b>	<b>6</b>
<b>Article 2 : Engagement général des parties</b>	<b>6</b>
<b>Article 3 : Entrée en vigueur, durée et évolution de la convention</b>	<b>9</b>
<b>Article 4 : Pilotage, animation, concertation et évaluation</b>	<b>10</b>
<b>Article 5 : Etat des lieux</b>	<b>12</b>
<b>Article 6 : La stratégie de revitalisation</b>	<b>15</b>
<b>Article 7 : Le plan d'actions de l'ORT</b>	<b>21</b>
<b>Article 8 : Les effets juridiques de l'ORT et secteurs d'intervention</b>	<b>25</b>
<b>Article 9 : Modalité d'accompagnement en ingénierie</b>	<b>28</b>
<b>Article 10: Evaluation de l'ORT</b>	<b>29</b>
<b>Article 11 : Publicité</b>	<b>29</b>
<b>Article 12 : La résiliation du programme</b>	<b>30</b>
<b>Article 13 : Traitement des litiges</b>	<b>30</b>

**ANNEXE 1 : Maquette annuelle financière CCPT / Montcornet / Rozoy-sur-Serre**

**ANNEXE 2 : Logo CCPT / Montcornet / Rozoy-sur-Serre**

**ANNEXE 3 : Fiches actions**

**ANNEXE 4 : Récapitulatif financement du plan d'action**

**ANNEXE 5: Suivi et évaluation su programme PVD**

**ANNEXE 6 : Fiches conseils CAUE02 Montcornet / Rozoy-sur-Serre**

## **Préambule**

Créée par l'article 157 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT s'appuie sur deux principes :

- Développer une approche intercommunale, notamment pour éviter des contradictions dans les stratégies urbaines, commerciales et de développement de l'habitat qui peuvent conduire à développer en périphérie une offre concourant à dévitaliser le centre-ville ;
- Disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales, etc...) dont la mise en œuvre doit être coordonnée.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de requalification d'un centre-ville et plus particulièrement la modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, la réhabilitation de friches urbaines et la valorisation du patrimoine bâti dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est élaborée en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers. Elle permet d'intervenir de manière concertée et transversale. L'ORT est au service des territoires et vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts à travers la prise en compte de leurs dimensions économiques, patrimoniales, culturelles et sociales, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Elle se matérialise par une convention signée entre l'Etat et ses établissements publics, l'intercommunalité, la/les ville(s) principale(s), le cas échéant d'autres membres volontaires ainsi que toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention ORT vaut « convention cadre » du programme « Petites Villes de Demain », elle se substitue donc à la convention d'adhésion dudit programme, signée par les Communes de Montcornet, Rozoy-sur-Serre et la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache en date du 1<sup>er</sup> Juin 2021.

Les communes de Rozoy-sur-Serre et de Montcornet s'inscrivent dans un territoire commun, celui des Portes de la Thiérache. Voici plus de vingt ans que des projets, sur des compétences obligatoires ou optionnelles, ont été définis et mis en œuvre par les élus. C'est dans cet esprit qu'il faut aujourd'hui créer une nouvelle dynamique territoriale. Cette réflexion est à mener sur les prochaines années afin de rassembler les idées et d'apporter des réponses aux besoins de la population. Le programme « Petites villes de Demain » permet de poser grâce aux projets définis sur les communes de Rozoy-sur-Serre et Montcornet, les prémices de la

définition d'un projet de territoire construit collectivement. Ce programme PVD s'inscrit ainsi dans une dynamique renouvelée sur le territoire des Portes de la Thiérache.

## **Article 1 : Objet de la convention-cadre**

Le programme « Petites villes de Demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme « Petites villes de Demain » est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PACTE 2, valant CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2028 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme « Petites villes de Demain » décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2028. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

## **Article 2 : Engagement général des parties**

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **2.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **2.2. Les territoires signataires**

En signant cette convention, les communes de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de ces deux communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent, pour la durée de la convention, à recruter dans leurs services pour Rozoy-sur-Serre et la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation, et une référente PVD pour Montcornet en charge du suivi du dispositif.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

## **2.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics**

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et la tenue du Club PVD ;
- La Caisse des dépôts et la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## 2.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique,



apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département s'engage, au travers de ses services et équipements implantés sur le territoire (Collèges, S.D.I.S) à conforter les fonctions de centralité de la Ville et à améliorer les services à la population.

Il s'engage à accompagner la valorisation du patrimoine remarquable des églises fortifiées de Saint-Martin à Montcornet et la Collégiale Saint Laurent à Rozoy-sur-Serre ainsi que les églises fortifiées et classées de la communauté de communes des Portes de la Thiérache. Par ailleurs, les médiathèques et bibliothèques de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre seront accompagnées dans leur développement et dans les actions qu'elles mettront en œuvre.

Il s'engage à mettre à disposition les compétences d'ingénierie de son agence départementale ADICA et de son agence Aisne Tourisme, dans le respect de leurs modalités propres d'intervention technique et financière en vigueur.

## **2.5. Engagements du PETR du Pays de Thiérache**

Le PETR du Pays de Thiérache s'engage à accompagner la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache et les communes de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre dans les domaines de l'habitat (animation du PIG et d'une OPAH-RU multi-sites), de son plan d'actions en faveur de l'économie de proximité, de la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial, du déploiement de sa stratégie touristique, de l'expérimentation d'amélioration de la mobilité et l'élaboration de documents de planification, et notamment le SCOT, le PCAET et un Plan de Mobilité Simplifié intégrant un schéma directeur vélo.

### **Article 3 : Entrée en vigueur, durée et évolution de la convention**

L'entrée en vigueur de la convention ORT est effective à compter de sa date de signature et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2028.

Chaque action ou opération déclinée du programme d'actions peut s'inscrire dans un calendrier plus court, en fonction de sa fiche action particulière.

Chaque année, les parties se rencontrent en vue de préciser les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction du degré de maturité des opérations par rapport au calendrier initialement prévu.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de Projet (COPRO) l'ajout d'une nouvelle action. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires concernés par l'action se prononcent

sur celle-ci. En cas d'avis favorables, la nouvelle fiche action est annexée à la convention. La modification d'une action s'effectue dans les mêmes conditions.

Le programme est évolutif. Le corps de la convention peut être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution des signataires, de la durée, des secteurs d'interventions de l'ORT et de la stratégie de revitalisation.

#### **Article 4 : Pilotage, animation, concertation et évaluation**

Pour assurer l'ordonnancement général de l'ORT, le pilotage des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et l'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les communes de Montcornet, de Rozoy-sur-Serre et la Communauté de Communes des Portes de Thiérache s'engagent à mettre en œuvre l'organisation ci-après :

- Le projet est suivi par un chef de projet au niveau de la CCPT et de Rozoy-sur-Serre et une référente PVD au niveau de la commune de Montcornet. Les missions sont dédiées au pilotage et à la coordination de l'ORT pour l'ensemble des thématiques traitées. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à informer systématiquement le chef de projet et le référent PVD des différentes étapes et de l'avancement de chaque action. A l'inverse, le chef de projet et le référent PVD s'engagent à informer les multiples partenaires et financeurs en lien avec leurs projets des avancements propres à ces derniers.
- Une collaboration étroite est mise en place entre l'équipe projet de l'ORT et le service en charge de la communication de la CCPT pour élaborer un plan de communication, informer, concerter sur la déclinaison du programme d'actions au travers de différents supports (site internet de la ville et de l'intercommunalité, réseaux sociaux, plaquettes de communication, insertions dans les bulletins, réunions publiques, communiqués de presse, etc.)
- Le chef de projet et le référent PVD s'appuient sur une équipe projet constituée de collaborateurs des communes et de la communauté de communes. L'ORT implique différentes compétences inhérentes aux communes et à la communauté de communes. A cet égard, l'ensemble des directions et services concernés y compris les secrétaires générales des collectivités est mobilisé. Le chef de projet et le référent PVD ont pour mission d'assurer le suivi des actions menées et de vérifier leur cohérence avec la stratégie globale, d'organiser les réunions de comité de projet.

#### **➤ LE COMITÉ DE PROJET ou COPRO**

Ce comité assure le pilotage de la démarche en validant notamment les choix stratégiques par l'ensemble des parties prenantes, tout en assurant le lien entre les projets locaux et les grandes orientations supra communales. Il permet aux acteurs de se coordonner.

Le comité de projet est l'organe clé dans l'objectif de suivi et d'évaluation de la démarche avant présentation des données et informations aux partenaires et financeurs du dispositif PVD.

Il a pour objectif de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière
- Examiner l'avancement et la programmation des actions y compris financièrement

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

Les modifications qui pourront être apportées seront validées dans les COPIL et feront l'objet d'un avenant qui leur seront propres. Le comité de projet sera informé de ces modifications.

Il se réunit deux fois par an à minima et est co-présidé par le président de la CCPT, par les maires des communes labellisées, Montcornet et Rozoy-sur-Serre. Les partenaires (partenaires financiers et partenaires techniques locaux) quant à eux, y sont invités et/ou représentés.

Le Comité de projet peut être ponctuellement élargi en fonction des thématiques abordées, et des experts pourront être conviés.

#### ➤ **LES COMITES DE PILOTAGE ou COPIL**

Le COPIL est une instance créée et réservée aux échanges entre l'intercommunalité signataire et les communes « Petites Villes de Demain ».

Constituée des maires, élus des communes et des techniciens de leurs choix, du chef de projet PVD et de le référent PVD, selon les besoins identifiés, cette instance se réunit à minima 1 fois par semestre.

Cette instance a pour objectif de :

- Rendre compte de l'avancée des projets à l'échelle des 2 communes et de l'EPCI
- Organiser les modalités de collaboration entre communes, EPCI et partenaires
- Prendre en compte les réflexions menées par les communes et l'EPCI, et favoriser la mutualisation
- Evoquer les difficultés rencontrées (moyens financiers, organisationnels, partenariaux)

#### ➤ **LES COMITES TECHNIQUES ou COTECH**

Afin d'assurer un suivi régulier du programme, une équipe-projet technique, composée du chef de projet PVD, de la référente PVD et des services de l'Etat est mise en place et se réunira une fois par trimestre.

L'objectif de ce groupe est de :

- Partager l'état d'avancement global du programme à l'échelle de l'EPCI et des 2 communes PVD
- Assurer le suivi des réflexions, études et actions menées par l'EPCI et les 2 communes PVD
- Assurer la cohérence de la mise en œuvre des projets avec les politiques communautaires et les politiques des partenaires institutionnels
- Etre informé des actualités relatives à chaque instance du territoire
- Permettre les échanges et la mutualisation des réflexions et pratiques
- Favoriser une mise en œuvre efficace des projets de territoire grâce à la connaissance des outils proposés pour le programme PVD

La direction de la CCPT ainsi que la direction des deux communes labellisées seront systématiquement associées à ces rencontres.

## Article 5 : État des lieux

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement.

Pour cela, un diagnostic territorial a été réalisé (annexe 6), synthétisé comme suit :

### SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

#### ATOUTS / OPPORTUNITES

- Un territoire structuré autour du PETR du Pays de Thiérache et de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (CCPT)
- Un territoire intercommunal structuré autour de deux bourgs-centres (Montcornet et Rozoy-sur-Serre) et deux bourgs secondaires
- Un emplacement géographique situé entre la Belgique, les Pays-Bas, Paris, le département du Nord et les Ardennes
- Projet de mise en 2x2 voies de la RN2 pour mieux desservir le territoire de la Thiérache

#### FAIBLESSES / MENACES

- Un territoire enclavé : manque de dessertes autoroutières et ferroviaires
- Un territoire rural fragilisé par le déclin démographique et la faible accessibilité aux services
- Une population intergénérationnelle à dominante seniors (problématiques d'accès aux services et de mobilité)
- Une baisse démographique continue

### CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

#### ATOUTS / OPPORTUNITES

- Un territoire intercommunal structuré autour de deux bourgs-centres (Montcornet et Rozoy-sur-Serre)
- Une diversité de commerces de proximité sur les deux communes
- Une filière agricole développée
- Un territoire entièrement fibré
- Des réserves foncières notamment au niveau des 3 zones d'activités
- Présence de tiers-lieux numériques
- Présence / développement des services

#### FAIBLESSES / MENACES

- Des bassins de vie et d'emplois structurés en grande partie en dehors du territoire
- Vieillesse de la population active conduit à des tensions sur certains métiers (difficulté à recruter)
- Manque d'attractivité du territoire / absence de campagne de promotion
- Désindustrialisation du territoire et des secteurs d'activités en déclin
- Une paupérisation de la population (revenu fiscal inférieur à la moyenne départementale, régionale et nationale)
- Un faible niveau de formation / qualification
- Un taux de chômage élevé
- Difficulté à attirer les jeunes ménages
- Une population en baisse avec plus d'ouvriers et de retraités qu'ailleurs
- Une activité économique limitée
- Une population active qui trouve un emploi souvent en dehors du territoire

## ENSEIGNEMENT – FORMATION

### ATOUTS / OPPORTUNITES

- Ecoles maternelles, primaires et collèges présents au sein des deux communes PVD
- Présence d'un centre de formation – CFP02 (centre non qualifiant mais certifiant)
- Présence, à proximité (environ 30min), d'un campus connecté (Hirson) et d'une école de production (Vervins) sur le territoire de la Thiérache – Partenariat à développer

### FAIBLESSES / MENACES

- Un faible niveau de formation / qualification
- Absence de l'offre de formation supérieure sur le territoire de la CCPT et de lycées
- Problématique de la mobilité pour les études supérieures / formations professionnelles
- Faible niveau de qualification / formation – problématiques sociales et d'insertion
- Baisse des effectifs scolaires sur le territoire
- Départ des jeunes diplômés vers des territoires plus attractifs

## ENTREPRISES - COMMERCE - ARTISANAT - SERVICES

### ATOUTS / OPPORTUNITES

- Une offre commerciale de proximité présente sur les deux bourgs-centres à maintenir et à conforter en incitant l'implantation d'activités en centre-bourgs
- Stabilité et renouvellement de l'offre commerciale à Rozoy-sur-Serre
- Présence d'une union commerciale à Rozoy-sur-Serre mais peu mobilisée
- Présence / Développement des services de santé
- Ouverture / réouverture de 6 commerces à Montcornet sur les 2 dernières années
- Présence de 4 entreprises employant entre 50 et 125 salariés
- Une offre commerciale équilibrée avec 4 communes sur la CCPT avec plus de 10 commerces
- Une offre commerciale concurrente réduite à proximité immédiate de l'intercommunalité
- Une représentation des commerces types services plus forte qu'en Région.
- Une activité artisanale bien représentée plus forte qu'à l'échelle départementale et régionale
- Rozoy-sur-Serre : taux de vacance commerciale faible (8%)
- Rozoy-sur-Serre : 2 polarités commerciales : centre-bourg et une petite zone commerciale de périphérie
- Des réaménagements de centres-bourgs qualitatifs contribuant à l'attractivité
- Des projets d'acquisitions publiques de bâtiments dégradés pour de nouvelles activités sur le territoire

### FAIBLESSES / MENACES

- Vacance de locaux commerciaux
- Absence d'union commerciale sur la commune de Montcornet
- La crise sanitaire a accentué la consommation via les achats en ligne
- Activité économique liée aux entreprises en baisse de 26% en 7 ans
- Un faible pouvoir d'achat des ménages
- Activités artisanales : services légèrement plus représentés que l'artisanat de production
- Une offre en non alimentaire, notamment équipement de la personne, peu développée
- Des consommateurs plus exigeants sur la qualité de l'offre et des services
- Une évasion commerciale évaluée à 59% en augmentation ces dernières années

## CADRE DE VIE – EQUIPEMENTS – SERVICES A LA POPULATION

### ATOUS / OPPORTUNITES

- Dispositif Intercommunal France Service à Rozoy-sur-Serre, et plus ponctuellement sur 4 autres communes pour mailler le territoire et pallier au manque de mobilité de la population
- Présence des tiers lieux numériques sur le territoire
- Présence de service d'aide à la personne (ADMR sur Montcornet et CCAS sur Rozoy-sur-Serre)
- Prochainement : signature d'un contrat local de sécurité pour les communes de Rozoy-sur-Serre et Montcornet
- Réalisation / en cours de réalisation ou en projet : requalification des espaces publics des 2 communes PVD pour améliorer le cadre de vie des habitants
- Présence d'équipements sportifs (piscine intercommunale, halles de sports, boulodrome, stade de football,...)
- Services de santé à conforter (présence d'un EHPAD, d'une maison de santé et d'une seconde en projet, présence de nombreux professionnels médicaux et paramédicaux)

### FAIBLESSES / MENACES

- Garantir une bonne accessibilité aux équipements et au domaine public de manière générale
- L'accessibilité des services publics en ruralité
- Services de santé : départ à la retraite de professionnels de santé à anticiper
- Problématique de la mobilité pour l'accès aux soins (hôpitaux, professionnels de santé spécialisés et aux services externalisés)

## MOBILITE

### ATOUS / OPPORTUNITES

- Projet en cours de la mise en 2x2 voies de la RN2 à l'ouest du territoire
- Engagement du PETR du Pays de Thiérache dans l'élaboration d'un PMS (plan de mobilité simplifié intégrant un schéma vélo)
- Développement des équipements en faveur de la mobilité partagée (aire de co-voiturage)
- Développer les mobilités douces
- Développer les aides à la mobilité

### FAIBLESSES / MENACES

- Territoire enclavé, isolé et mal desservi
- Difficultés d'accès à l'emploi, à la formation, aux soins, à la culture
- Eloignement des dessertes autoroutières et absence totale de lignes ferroviaires. Problème d'accessibilité aux gares, faible présence de lignes de bus
- Forte dépendance à la voiture
- Une population précaire et vieillissante avec des difficultés à la mobilité
- Des freins psychologiques à la mobilité

## PATRIMOINE CULTURE ET TOURISME

### ATOUS / OPPORTUNITES

- Des atouts patrimoniaux historiques, naturels et paysagers présents sur le territoire
- Un potentiel touristique à conforter et à développer
- Impulsion territoriale à l'échelle de la Thiérache en lien avec le PETR du Pays de Thiérache et l'Office de Tourisme
- Circuits de randonnées pédestres et cyclables à développer : Val de Serre
- Une capacité d'hébergement touristique intéressante (1 hôtel, de nombreux gîtes et des chambres d'hôtes)

### FAIBLESSES / MENACES

- Promouvoir le territoire et développer le marketing territorial de la Thiérache
- Coordonner les actions entre les différents partenaires et acteurs touristiques
- Développer une offre d'activités pour un tourisme durable
- Offre culturelle limitée et manque d'activités de loisirs

## HABITAT

### ATOUS / OPPORTUNITES

- Un office public HLM départemental mobilisé pour apporter des solutions en territoire détendu
- Lancement d'une OPAH-RU à l'échelle de la Thiérache par le PETR du Pays de Thiérache pour répondre à la problématique du logement dégradé
- PIG (Programme d'intérêt général) sur l'ensemble du territoire (2020-2025)
- Depuis 15 ans, des actions ont été engagées pour améliorer le parc existant – actions à poursuivre notamment centres-bourgs
- Equipe d'animation au PETR du Pays de Thiérache engagée et de proximité
- Outils incitatifs dans le cadre des effets juridiques de l'ORT (dispositif DENORMANDIE par exemple)

### FAIBLESSES / MENACES

- Des logements vétustes, dégradés voir insalubres, notamment en centres-bourgs – précarité énergétique et problématique d'accessibilité (logements inadaptés pour le maintien à domicile)
- Taux de vacance de l'habitat important
- Perception par une partie de la société des occupants d'habitat indigne
- Propriétaire d'habitat indigne – logique purement économique (marchands de sommeil)
- Les enjeux sanitaires de l'habitat indigne

## PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIAUX

Les communes de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre, au même titre que la CCPT sont engagées dans plusieurs dispositifs :

- PACTE 2 Sambre - Avesnois - Thiérache valant CRTE
- Convention territoriale globale avec la CAF pour toutes les actions sociales, financement RPE, ALSH, actions parentalité, insertion etc.
- Contrat de rayonnement touristique entre le PNR de l'Avesnois, la Thiérache et le Conseil Régional en lien avec le PETR du Pays de Thiérache
- Contrat d'objectif territorial sur les politiques du Climat, de l'Air, de l'Energie et de l'Economie Circulaire en lien avec le PETR du Pays de Thiérache

## Article 6 : La stratégie de revitalisation

La stratégie de revitalisation est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à la DDT (direction départementale de l'Aisne) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La présente convention s'articule autour de six orientations stratégiques, chacune intégrant une dimension transition écologique et énergétique ainsi qu'un volet concertation, autrement dit, un volet « mise en réseau », des professionnels, des acteurs du territoire afin que ces derniers puissent mutualiser les actions, et ainsi, gagner en visibilité et efficacité. Ces concertations se réaliseront également avec la population afin que cette dernière puisse dans un premier temps, apporter son avis et, par la suite, s'approprier les projets locaux.

### **Orientation 1- Habitat : Lutter contre la vacance, l'habitat indigne, dégradé et énergivore pour favoriser l'offre locative et le maintien à domicile**

La convention d'ORT doit obligatoirement comprendre des actions d'amélioration de l'habitat permettant la réhabilitation du parc immobilier bâti, l'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs ainsi que la rénovation énergétique. Pour cela, les collectivités, et plus précisément les communes labellisées Petites Villes de Demain utilisent comme outils principaux le dispositif d'OPAH-RU (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain) en complément du PIG (Programme d'Intérêt Général).

De plus, les formes d'urbanisation et d'implantation des logements en centre-bourgs ne répondent plus aux attentes des habitants, dont les modes de vie évoluent.

Les communes labellisées Petites Villes de Demain affichent leurs volontés, à travers le dispositif, de :

- Produire des logements correspondants aux revenus des ménages du territoire
  - Réhabiliter le parc bâti existant et accompagner les opérations de recyclage urbain.
  - Optimiser les ressources foncières
  - Impulser une dynamique de réhabilitation du parc de logements et résorber la vacance en éradiquant les logements dits insalubres.
  - Lutter contre la précarité énergétique
  - Améliorer la performance énergétique des logements
  - Accompagner la population dans son vieillissement et favoriser le maintien à domicile
  - Réfléchir aux enjeux de transition écologique adaptés
  - Offrir des logements et des espaces publics conviviaux : identifier les bâtiments vacants et concevoir des projets dé-standardisés (logements semi-collectifs, hameau intergénérationnel, habitat participatif...) qui offrent de nouvelles qualités de vie en centre-bourg, en combinant des logements ergonomiques, des espaces communs de convivialité et des espaces publics animés, réinvestis par les piétons
  - Accompagner le changement d'usage en créant des logements dans d'anciens commerces vacants.
- Lutter contre la dégradation et la vacance des logements favoriser un habitat adapté aux enjeux démographiques.

Dans le cadre d'une opération de revitalisation des centres-bourgs, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été mise en place dans les communes de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre. La mise en œuvre de l'OPAH-RU viendra compléter le Programme d'Intérêt Général déjà existant sur l'ensemble du territoire.

De plus, la commune de Rozoy-sur-Serre entame un partenariat avec l'OPAL ainsi qu'avec le département de l'Aisne afin de créer un éco-quartier pour favoriser l'habitat inclusif. Le projet se fonde sur une étude préalable de recherche sur les enjeux de la transition écologique dans les communes rurales du Nord de l'Aisne.

Le projet s'articule autour de 2 axes :

- L'un avec la société d'HLM Clésence et consiste en la déconstruction de blocs HLM existants et la construction de nouveaux logements intergénérationnels avec un projet de chaufferie biomasse collective
- Le second consiste au rachat puis à la réhabilitation qualitative et thermique de logements de centre-ville aujourd'hui en déshérence



## **Orientation 2- Commerce, artisanat, service, activité économique, emploi : Revitaliser et redynamiser les centres-bourgs et les zones d'activités pour renforcer l'attractivité du territoire**

Le commerce de centre-bourg fait face à de nombreux enjeux : fortes mutations socio-économiques liées à de nouvelles demandes, défis posés par la révolution numérique, la nécessaire mixité urbaine qui doit allier une offre de commerces, de logements, de services, et la faculté à conserver voire attirer une clientèle en centre-bourg. Pour autant, le commerce de proximité bénéficie d'une image positive, renforcée depuis la crise sanitaire par la réponse qu'il apporte aux enjeux environnementaux et écologiques (valorisation des filières et circuits courts, qualité des produits et traçabilité), sociétaux (participe au lien social, à la ville inclusive)

La place qu'occupe l'activité commerciale demeure un élément moteur de l'attractivité de la commune et un élément déterminant dans les projets de revitalisation.

Ainsi, dans le but de favoriser l'installation d'entreprises sur le territoire, la CCPT a créé 3 zones d'activités. Malgré l'existence de ces zones, le développement économique reste difficile sur ce territoire du fait de son manque d'attractivité.

Afin de développer et de conforter efficacement le développement du territoire, la communauté de communes, ainsi que les communes labellisées Petites Villes de Demain, s'engagent dans leur politique économique et dans le cadre du programme Petites Villes de Demain à :

- Valoriser la création et le maintien des commerces afin d'y implanter de nouvelles activités génératrices d'emplois et permettant d'améliorer les services rendus à la population.
- Développer l'offre de services locaux adaptés au vieillissement de la population
- Renforcer l'attractivité commerciale et artisanale en centre-ville
- Favoriser l'économie productive en répondant aux nouvelles aspirations sociétales, territoriales et environnementales
- Développer les services d'aide aux entreprises
- Favoriser des actions pour l'emploi
- Développer l'économie en mettant en place des espaces correspondant aux caractéristiques de l'économie sociale et solidaire.
- Mettre en œuvre des espaces de concertation entre les différents acteurs afin de coller au plus près des attentes et besoins du consommateur et ainsi, développer l'attractivité.
- Dynamiser et commercialiser les 3 zones d'activités existantes
- Améliorer l'attractivité du territoire, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et créer de l'emploi local.

## **Orientation 3 - Cadre de vie, équipements, services à la population : Améliorer le cadre de vie des habitants et garantir l'accessibilité aux équipements dans les espaces ruraux**

Simultanément au renforcement de l'offre de logements, de commerces, d'artisanat, de services ainsi que d'activités économiques, la qualité du cadre de vie a un intérêt stratégique. En effet, l'accès de l'ensemble des administrés aux équipements et aux services dans un rapport de juste proximité est un enjeu d'équité sociale et spatiale pour les communes, autrement dit, cela suppose l'accessibilité des services aux habitants de toute génération et de tout milieu social de manière équitable.

Ainsi, l'optimisation de la qualité des services au quotidien est la troisième orientation stratégique, elle vise à :

- Assurer des services publics de proximité sur des thématiques tel que la sécurité, les services de la petite enfance ou encore le numérique par exemple
- Veiller au maillage de l'offre de santé
- L'adaptation des équipements existants aux usages présents et futurs
- L'anticipation du dérèglement climatique en se basant sur le COT (contrat d'objectif territorial) qui sera réalisé par le PETR du Pays de Thiérache.
- Repenser la configuration des espaces publics pour intégrer les épisodes climatiques extérieurs
- Repenser la gestion des eaux pluviales (et des inondations) par infiltration naturelle, aménagement paysager des rues pour la maîtrise du confort d'été en période de canicule
- Façonner un territoire résilient, productif et bas carbone
- Prendre en compte le vieillissement de la population
- Repenser les besoins en terme de loisirs
- Entamer une réflexion sur le besoin en formation sur le territoire

#### **Orientation 4 : Mobilité : Concevoir une mobilité adaptée à la ruralité**

L'objectif ici, est de développer une offre de mobilité accessible et cohérente sur un territoire où la dépendance à la voiture individuelle est forte.

Néanmoins, il s'agit d'une orientation sur laquelle, ni les communes labellisées PVD, ni leur EPCI signataire n'a de pouvoir d'actions. En effet, la compétence mobilité a été transférée en 2021 au PETR du Pays de Thiérache, la formulation des projets ci-dessous n'est qu'une première étape, ces champs seront développés par la suite, à l'aide du diagnostic mobilité réalisé par le bureau d'étude engagé, pour l'occasion, par le PETR du Pays de Thiérache.

Quelques actions sont toutefois mises en place :

Depuis Juillet 2020, le conseil départemental de l'Aisne a mis en place le dispositif CAP'jeunes qui permet, en échange de missions citoyennes de 70 heures, de financer à hauteur de 560€ le permis de conduire des jeunes du département. Ce dispositif est financé par le département et la collectivité partenaire. Depuis son lancement 27 jeunes de Rozoy-sur-Serre ont bénéficié de cette action.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Ville de Montcornet a mis en œuvre le dispositif municipal « PASS' MOB' » pour faciliter l'accès au permis de conduire en partenariat avec l'école de conduite de la commune.

Le PASS' MOB (pass mobilité) est une aide financière individuelle de 500€, prise en charge par la ville, à destination des jeunes de 16 à 20 ans et domiciliés sur la commune pour financer leur permis de conduire en contrepartie d'une mission de 50 heures effectuée au service de l'intérêt collectif au sein de la collectivité. La mobilité constitue un des principaux freins pour l'accès aux études supérieures, à l'emploi, notamment chez les jeunes, et qui plus est en zone rurale.

À travers ce dispositif, la collectivité tient à proposer une solution concrète pour favoriser la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes.

- Proposer des services de mobilité quotidienne adaptés au milieu rural

L'EPCI des Portes de la Thiérache est faiblement pourvu en ce qui concerne les transports en commun, de fait, les habitants sont fortement dépendants de leur moyen de locomotion

individuelle. Pour autant, au vu des caractéristiques socio-économiques de la population, peu peuvent s'offrir une voiture, ou tout du moins, le permis.

Il est ainsi indispensable pour les collectivités dans un objectif d'attractivité territoriale de réfléchir à de nouvelles formes de mobilité adaptée.

La mobilité ne doit pas uniquement être destinée aux centres-bourgs, elle doit également permettre de polariser les communes limitrophes. C'est pourquoi, les communes étudient différentes possibilités, telles que la mise en place d'aires de covoiturage (Montcornet), la mise à disposition d'une flotte de véhicules électriques allouée aux administrés (Rozoy-sur-Serre) ou encore un partenariat avec la région ou la RTA afin de développer l'offre de transport collectif.

- Favoriser l'usage des mobilités douces en proposant un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur vélo porté par le PETR du Pays de Thiérache.

Même si elle ne concerne pas toute la population, l'usage des mobilités douces fait partie des enjeux majeurs dans le développement des déplacements quotidiens à l'intérieur du centre-bourg, ou dans les communes limitrophes facilement accessibles. Les mobilités douces favorisent également la qualité de vie, à condition que les voies soient sécurisées, structurées et indiquées. C'est pourquoi, le PETR du Pays de Thiérache élabore actuellement un plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur vélo. A l'échelle intercommunale un réseau de voies vertes tend à se structurer afin de relier des communes limitrophes (Rozoy-sur-Serre / Montcornet ou encore Rozoy-sur-Serre / Apremont). L'élaboration d'un itinéraire cyclo au sein de la commune de Rozoy-sur-Serre, notamment sur les principaux axes menant au collège et aux écoles, est en cours de réflexion. D'autres portions de voies cyclables sont en cours de réflexion, mais pour l'heure, il n'existe pas de vision globale sur la mobilité douce.

#### **Orientation 5 : Patrimoine, tourisme : Développer le potentiel touristique des Portes de la Thiérache**

La valorisation touristique des différents sites, leur réhabilitation et leur mise en réseau seraient un axe important du programme de revitalisation des deux bourgs et de l'ensemble du territoire intercommunal.

Plusieurs politiques intercommunales croisées (PLUi) témoignent de la volonté des élus d'agir pour un urbanisme de qualité valorisant les singularités des formes urbaines et du patrimoine bâti.

Pour cela, les élus souhaitent :

- Rénover le bâti patrimonial existant
- Développer l'offre culturelle grâce à l'association TACT ainsi que par le biais des médiathèques et bibliothèques du territoire ou avec la micro-folie itinérante qui permet d'apporter la culture à portée de la population.
- Développer le tourisme en se basant sur l'attractivité existante de la commune de Parfondeval, classée parmi les « plus beaux villages de France »
- Mettre en réseau les associations et manifestations afin de mutualiser les actions; d'animer les villages et de rassembler les différents publics. Ces associations ont besoin d'être renforcées et de travailler en synergie et collaboration active afin de monter en puissance.
- S'appuyer sur l'office du tourisme du Pays de Thiérache qui pourra accompagner les communes dans les démarches initiées pour promouvoir la destination Thiérache.

## **Orientation 6 : Poursuivre la transition énergétique et développer de nouveaux modèles de gouvernance et de projets citoyens**

- **Animer le dispositif Petites Villes de Demain (action cofinancée)**

Les communes labellisées Petites Villes de Demain, que sont Montcornet et Rozoy-sur-Serre, l'EPCI des Portes de Thiérache, l'Etat et leurs partenaires s'engagent dans la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement et de revitalisation des centres-bourgs des communes labellisées. La réussite d'une telle stratégie, compte tenu de sa dimension multi scalaire (EPCI / Communes...), multithématique (habitat / commerce / mobilité...) et multi partenariale (Département / Banque des territoires / CCI...), repose sur une forte animation de la démarche.

En effet, il s'agit tout à la fois d'impliquer les élus locaux dans la démarche, de mobiliser les partenaires pour la concrétisation des projets, mais aussi de repérer et d'encourager la participation citoyenne afin de créer les conditions favorables à une dynamique collective, indispensable à la réussite de la stratégie de revitalisation du territoire.

Dans cette logique, la commune de Rozoy-sur-Serre et l'EPCI signataire avec l'appui des partenaires institutionnels (l'Etat, la Banque des territoires) ont renforcé leur ingénierie grâce à un cofinancement du poste de chef de projet PVD. Le poste du chef de projet est cofinancé par l'Etat (50%) et la Banque des territoires (25%).

L'attribution d'un cofinancement du poste de chef de projet PVD engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre des missions qui sont, pour les différents partenaires PVD, les conditions de réussite de la stratégie de revitalisation.

Les missions du chef de projet sont les suivantes :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale
- **La révision du PLU intercommunal**

La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (CCPT) a approuvé son PLU intercommunal en novembre 2016. Ce document d'urbanisme avait été prescrit en 2011, approuvé et mis en application fin 2016.

La révision du PLU (en cours) permet de travailler sur la compatibilité de ce dernier avec l'ORT, tout en lui permettant d'être un acteur plus actif de la revitalisation du territoire.

- **La démarche participative et la transition énergétique**

La gouvernance désigne l'ensemble des rapports de pouvoir, des processus de mobilisation et de coordination d'acteurs - groupes sociaux et institutions - visant la réalisation de projets collectivement négociés pour un aménagement et un développement durables des territoires.

Afin de créer une dynamique de territoire et développer une implication plus importante de la part du citoyen dans le processus de gouvernance, l'encouragement à l'émergence du modèle type « Centrales Villageoises » permet une atteinte de ces objectifs, en abordant les problématiques liées au développement durable et à la transition énergétique et écologique.

Les « Centrales Villageoises » sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie à l'échelle de leur bassin de vie. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux

objectifs énergétiques du territoire en tenant compte de ses enjeux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc).

#### **Article 7 : Le plan d'actions de l'ORT**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Le plan d'actions est divisé en 6 axes stratégiques :



Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-bourgs des communes principales de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les fiches actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Des projets, de niveau de maturité différent peuvent être listés en annexe du plan d'actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation avant d'être intégrés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

<b>Axe 1 : Habitat : Lutter contre la vacance, l'habitat indigne, dégradé et énergivore pour favoriser l'offre locative et le maintien à domicile</b>				
N°	Intitulés des Fiches Actions	Maitrise d'ouvrage	Montant Total (€ HT)	Etat d'avancement
1.1	Opération OPAHRU en partenariat avec le PETR du Pays de Thiérache	PETR Montcornet Rozoy-sur-Serre	Montcornet : 76 200€ sur 5 ans Rozoy-sur-Serre : 58 700€ sur 5ans	En cours
1.2	Création d'un éco-quartier favorisant l'habitat inclusif	Rozoy-sur-Serre	9 853 000	En cours
<b>Axe 2 : Commerce, artisanat, service, activité économique, emploi : Revitaliser et redynamiser les centres-bourgs et les zones d'activités pour renforcer l'attractivité du territoire</b>				
2.1	Acquisition et réhabilitation d'un service, le garage automobile de Rozoy-sur-Serre pour pérenniser l'activité	Rozoy-sur-Serre	290 000	Réalisée
2.2	Accompagnement à la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action pour la redynamisation commerciale sur le territoire en partenariat avec la CCI	CCPT Montcornet Rozoy-sur-Serre Brunhamel Dizy-le-Gros	11 900	En cours
2.3	Mise en place d'un tiers lieux numérique professionnel	Rozoy-sur-Serre	347 000	En cours
2.4	Modernisation du stade municipal	Rozoy-sur-Serre	318 602,25	En cours
2.5	Travaux du commerce bar-restaurant « Entre-nous » de la commune	Rozoy-sur-Serre	63 482,24	En cours
2.6	Réhabilitation de la zone d'activité de la Praille	CCPT	77 315	En cours
2.7	Construction d'un bâtiment industriel sur la ZAC de la Garenne	CCPT	472 770	En cours
2.8	Mise en place d'une boutique éphémère	Rozoy-sur-Serre	250 000	En maturation
2.9	Aide directe aux entreprises	CCPT	20 000/an	Réalisée

<b>Axe 3 : Cadre de vie, équipements, services à la population : Améliorer le cadre de vie des habitants et garantir l'accessibilité aux équipements dans les espaces ruraux</b>				
3.1	Création d'une salle de convivialité	Rozoy-sur-Serre	323 959,03	Réalisée
3.2	Réalisation d'un square végétalisé en centre-bourg – îlot de fraîcheur	Montcornet	236 386,70	Réalisée
3.3	Réhabilitation de 2 aires de jeux	Montcornet	68 665,41	Réalisée
3.4	Construction d'une maison de santé pluri-professionnelle	Montcornet	2 698 607	En cours
3.5	Création d'une maison des services et du bien-être	Montcornet	1 054 407	En cours
3.6	Construction d'un cours de tennis couvert	Montcornet	789 787,28	En cours
3.7	Réhabilitation de la place de la Gare et des bâtiments annexes	Montcornet	A préciser	En cours
3.8	Construction d'un nouveau club house	Montcornet	A préciser	En cours
3.9	Consolidation du dispositif France Service	CCPT	65 001,33	En cours
3.10	Création d'un parc intergénérationnel avec une aire de jeux, un city-stade et un boulodrome	Rozoy-sur-Serre	334 437,20	En cours
3.11	Transition numérique au service de l'attractivité du territoire	CCPT	31 932,27	En cours
3.12	Requalification des espaces publics et mise en conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité des rues Paul Doumer et des Hauts-Vents	Montcornet	1 360 329,72	En cours
3.13	Création d'une chaufferie centrale pour les bâtiments communaux	Rozoy-sur-Serre	200 000	En cours
3.14	Valorisation des espaces naturels de la commune en intégrant la lutte contre le ruissellement et l'érosion	Rozoy-sur-Serre	50 000	En maturation
3.15	Commercialisation des ZA, travail sur l'attractivité de nos zones	CCPT Montcornet Rozoy-sur-Serre	30 000	En maturation
3.16	Contrat local de sécurité en partenariat avec la gendarmerie	Montcornet Rozoy-sur-Serre	A préciser	En maturation
3.17	Révision du PLU intercommunal	CCPT	60 000	En cours
3.18	Création d'une ressourcerie intercommunale	CCPT	1 587 187	En cours
3.19	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Rozoy-sur-Serre	263 665,24	En cours
<b>Axe 4 : Mobilité : Concevoir une mobilité adaptée à la ruralité</b>				
4.1	Recomposition urbaine et paysagère d'un secteur de la commune en aire polyvalente, aire de co-voiturage, aire de camping-car et parc urbain comprenant un skate parc	Montcornet	430 569,19	En cours
4.2	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur vélo à l'échelle du PETR du Pays de Thiérache	PETR	101 995	En cours

4.3	Aménagement de la sécurité routière rue de Verdun	Rozoy-sur-Serre	2 500	En cours
4.4	Requalification de la traverse G.A.Martin	Rozoy-sur-Serre	1 075 000	En cours
4.5	Requalification de la rue de Sedan	Rozoy-sur-Serre	250 000	En cours
4.6	Création d'une flotte de véhicules électriques	Rozoy-sur-Serre	60 000	En maturation
4.7	Requalification et mise en accessibilité de la rue de Mermoz comme rotule urbaine	Rozoy-sur-Serre	200 000	En maturation
4.8	Mise en place d'un PASS MOB' (pass mobilité)	Montcornet	500€/jeune	Réalisée
4.9	Création de mobilité douces (cheminements piétons)	Montcornet	A préciser	En maturation
4.10	Sécurisation routière (route de Reims/futur parc urbain – aire polyvalente)	Montcornet	A préciser	En maturation
4.11	Adhésion au dispositif « CAP' jeunes »	Rozoy-sur-Serre	5 760	Réalisée
<b>Axe 5 : Patrimoine, tourisme : Développer le potentiel touristique des Portes de la Thiérache</b>				
5.1	Création d'un parcours patrimonial dans la commune	Rozoy-sur-Serre	7 545	Réalisée
5.2	Restauration et mise en valeur de l'église fortifiée Saint-Martin et création d'un centre d'interprétation des églises fortifiées	Montcornet	5 897 614,90	En cours
5.3	Réhabilitation de la Collégiale Saint-Laurent	Rozoy-sur-Serre	1 129 536	En cours
5.4	Mise en valeur du patrimoine funéraire	Rozoy-sur-Serre	A préciser	En maturation
5.5	Création d'un espace culturel d'exposition	Rozoy-sur-Serre	400 000	En maturation
<b>Axe 6 : Poursuivre la transition énergétique et développer de nouveaux modèles de gouvernance et de projets citoyens</b>				
6.1	Recrutement d'un chef de projet PVD	CCPT Rozoy-sur-Serre	42 000	Réalisée
6.2	Mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique à l'échelle du PETR du Pays de Thiérache	PETR	965 000	En cours
6.3	Mise en place d'une stratégie de concertation des acteurs locaux	CCPT		En maturation
6.4	Développer le modèle « Centrale Villageoises »	CCPT		En maturation

Le préfet peut saisir autant que de besoin la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans les secteurs d'interventions précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre



l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté en annexe.

#### **Article 8 : Effets juridiques de l'ORT et secteurs d'intervention**

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres-bourgs.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions, et dispositifs décrits ci-après.

Il est précisé que la mise en œuvre de l'ORT dépend des modalités d'application des dispositifs qui ne sont pas toutes connues au jour de signature de la présente convention. Aussi, le présent article pourra être modifié pour rendre en compte ces différentes modalités, après publication des décrets d'application.

La convention amène à la définition d'un secteur d'intervention de l'ORT sur chacune des communes labellisées Petites Villes de Demain :

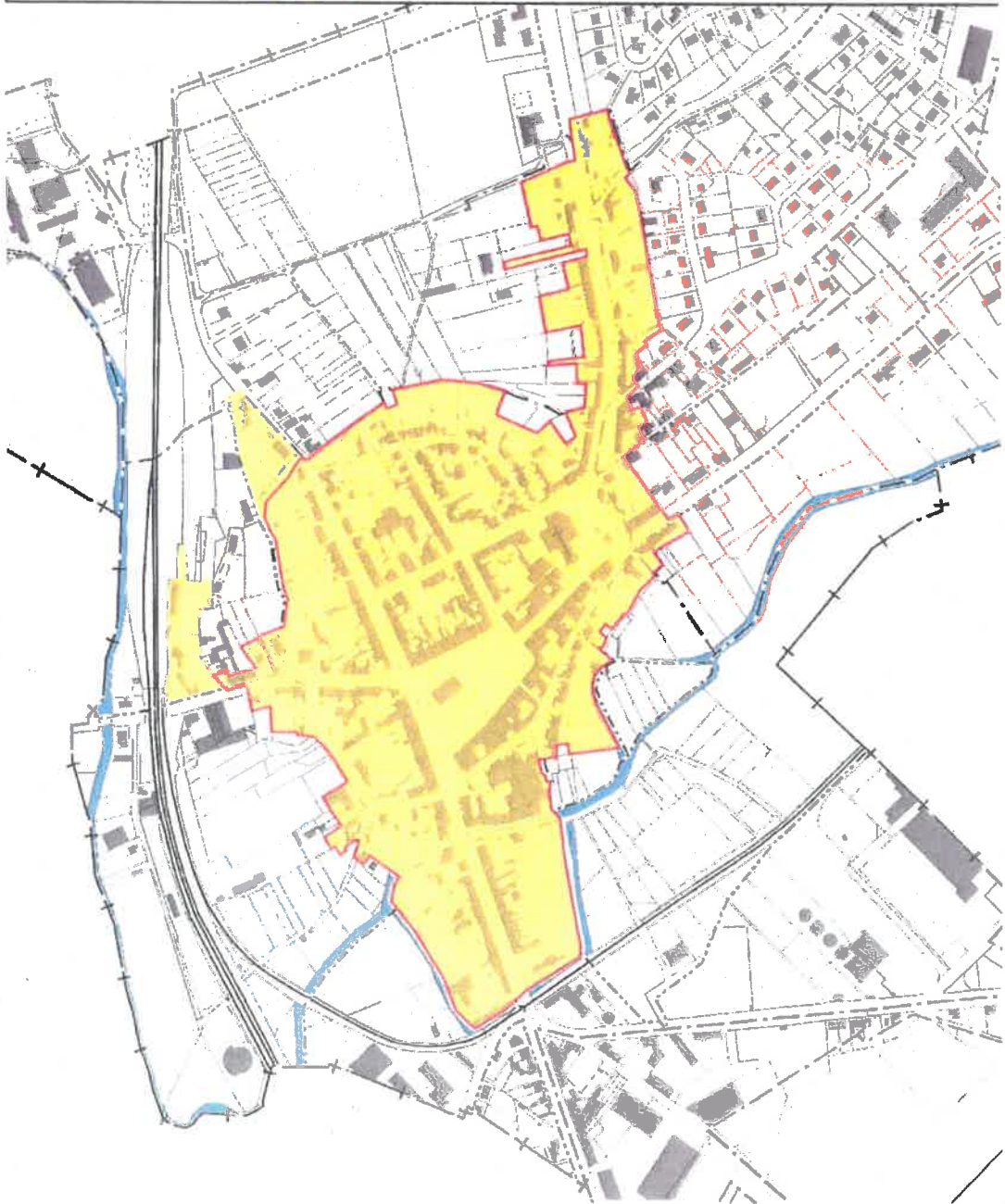
**Secteur d'intervention de Montcornet**

**LEGENDE**

Secteur d'intervention  
de ORT



Périmètre zone OPAH RU

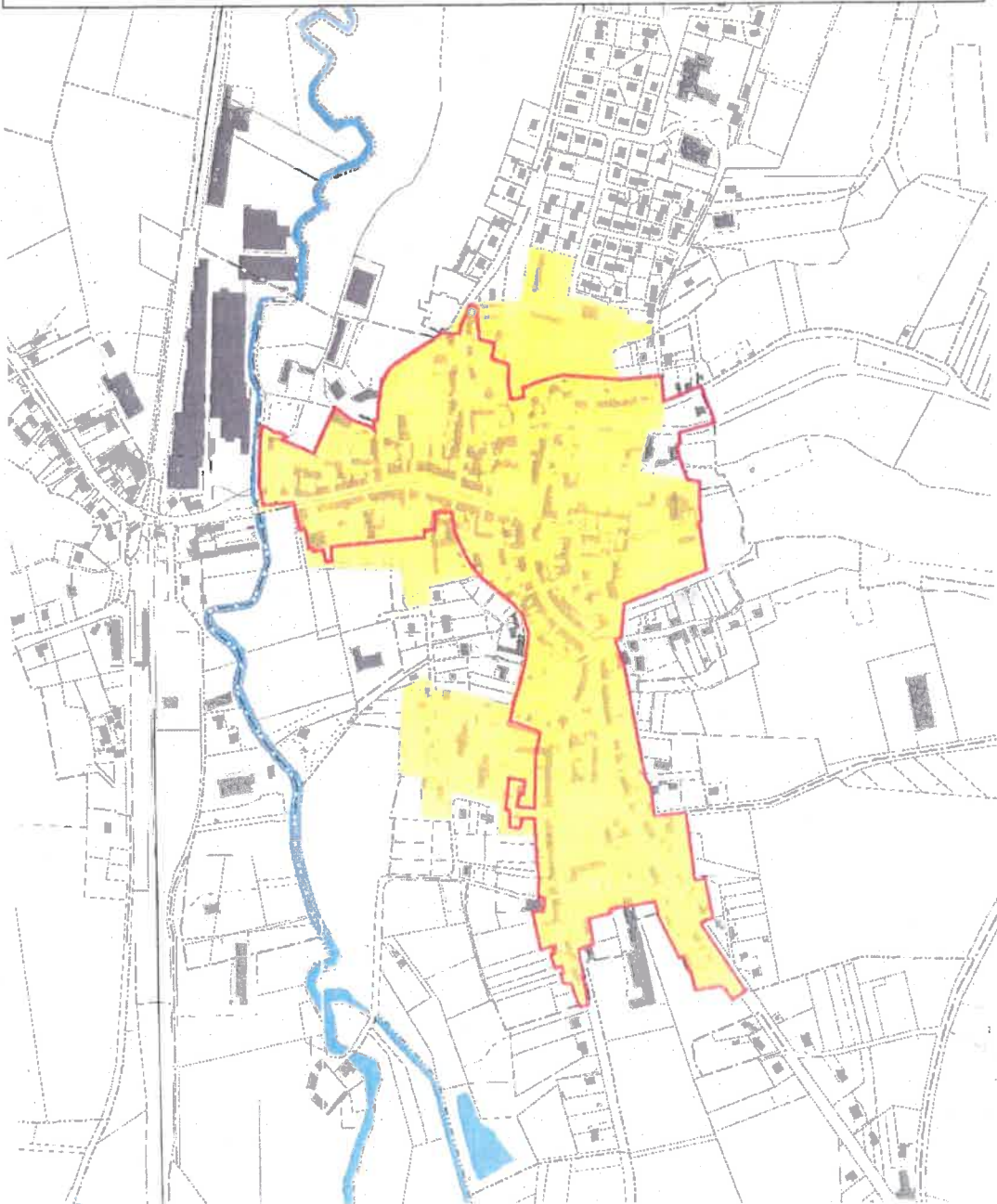



Secteur d'intervention de Rozoy-sur-Serre :

**LEGENDE**

Secteur d'intervention de CRT

Périmètre zone OPAH / RU



## **Article 9 : Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat), qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

### **9.1. Besoins en ingénierie estimés**

Dans le cadre de leur engagement dans le programme PVD, les collectivités doivent renforcer leur ingénierie interne, par le recrutement d'un chef de projet, à temps plein, dont la mission sera exclusivement consacrée à préparer et à mettre en œuvre l'Opération de Revitalisation du Territoire. Celui-ci sera géré et cofinancé par la commune de Rozoy-sur-Serre et la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache et travaillera conjointement avec l'ingénierie interne de la commune de Montcornet.

En complément, les besoins en études et accompagnement des collectivités sont les suivants :

- Réalisation d'un diagnostic relance et transformation du tissu commercial et l'élaboration d'un plan d'actions en fonction des facteurs urbains de commercialité. Evaluation de l'attractivité commerciale du territoire et son potentiel de développement en vue d'une mise en œuvre d'une politique de dynamisation du commerce et de l'artisanat
- Accompagnement possible par l'ADICA pour tous les travaux de voirie et en assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments communaux.
- Accompagnement par l'OPAL pour la requalification de l'habitat collectif, concentré ou diffus
- Bénéficier d'un conseil en énergie partagée pour animer la démarche énergie sur le territoire et mettre en place une politique énergétique maîtrisée ; voire faire appel à des prestataires extérieurs pour certaines études thermiques plus poussées
- Un soutien en ingénierie de l'ANAH pour la mise en œuvre de l'OPAH-RU pilotée par le PETR sur plusieurs communes et notamment sur Montcornet et Rozoy-sur-Serre sera nécessaire
- Accompagnement sur la création d'une offre de mobilité cohérente et accessible à tous sur le territoire en intégrant une offre de mobilité durable, en lien avec le PETR
- Accompagnement au niveau architectural, urbanistique et paysager (CAUE)
- Diagnostic socio-économique et urbain et analyse des éléments d'attractivités et des leviers de revitalisation
- Aide à l'élaboration du projet global de revitalisation
- Etude diagnostic des problématiques de sécurité routière intra-muros et solutions de requalification urbaines afférentes
- Accompagnement pour les études de mise en œuvre de gestion alternative des eaux pluviales (CCPT et Adopta)
- Accompagner le tissu industriel dans sa création, son développement ; travailler l'attractivité économique du territoire, principalement sur les zones d'activités

(promotion, commercialisation, aide à l'installation d'entreprises). En effet, dans le cadre des problématiques conjointes, l'intercommunalité a besoin d'un accompagnement pour la commercialisation des zones d'activités, l'emploi étant une priorité et une condition de la revitalisation du territoire. Les modalités de cet accompagnement restent à définir.

## **Article 10 : Évaluation de l'ORT**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au Comité de Pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires pourront être établis en fonction des besoins et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Une évaluation quantitative et qualitative globale des 5 années de mise en œuvre de l'ORT sera réalisée.

Pour plus de précision, les évaluations sont détaillées par thématique en annexe 5.

## **Article 11 : Publicité**

### **11.1. Utilisation des logos**

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 2, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication en faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé ou réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et/ ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/ graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée du contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

## **11.2. L'affichage Petites Villes de Demain**

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires »
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

## **11.3. Publication des documents**

La convention d'ORT entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est ensuite mise à disposition du public par les collectivités signataires sous différentes formes : registre des délibérations, publication du document en ligne sur les sites Internet des villes et de l'EPCI, mise à disposition en version papier dans les deux mairies et au siège de l'intercommunalité.

### **Article 12 : Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

### **Article 13: Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif d'Amiens à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de la communauté de communes des Portes de la Thiérache ainsi que des communes labellisées Petites Villes de Demain.

## ANNEXES

**ANNEXE 1 : MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE CCPT / MONTCORNET / ROZOY-SUR-SERRE**

**ANNEXE 2 : LOGO CCPT / MONTCORNET / ROZOY-SUR-SERRE**



**Rozoy-sur-Serre**

**ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS**

**ANNEXE 4 : RECAPITULATIF FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION**

**ANNEXE 5 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME PVD**

**Orientation 1 : Habitat – Lutter contre la vacance, l'habitat indigne, dégradé et énergivore pour favoriser l'offre locative et le maintien**

Critère de Jugements	Indicateurs	Résultat attendu
L'efficacité énergétique des logements a été promue et améliorée	Nombre de logements rénovés	Augmentation
	Nombre de bénéficiaires potentiels informés sur les dispositifs existants	Augmentation
Un parc de logement adapté aux critères contemporain	Vacance des logements	Diminution
	Nombre et montants des subventions attribuées pour la rénovation énergétique	Augmentation
	Economies d'énergies liées aux projets de réhabilitation énergétique	Augmentation
	Nombre de Logements adaptés à une population vieillissante	Diminution
	Parc d'habitat indigne	Diminution

**Orientation 2 : Commerce, Artisanat, Services, Activité économique – Revitaliser et redynamiser les centres-bourgs pour renforcer l’attractivité du territoire**

Critère de jugements	Indicateurs	Résultat attendu
Développement de l’offre commerciale, artisanale et de services sur le territoire	Chiffre d’affaire global des acteurs économiques du territoire	Augmentation
	Nombre d’entreprises installées sur les ZA de la Communauté de Communes	Augmentation
	Vacance commerciale	Diminution
	Nombre d’emplois créés	Augmentation
	Surface commerciale créée et/ou réhabilitée	Augmentation
	Nombre de fermetures d’entreprises	Diminution
Soutien au développement économique du territoire	Nombre d’installations d’entreprises sur le territoire	Augmentation
	Nombre d’entreprises ayant bénéficié d’accompagnement de la METS	Augmentation
	Nombre d’entreprises ayant bénéficié d’accompagnement de la Communauté de Communes	Augmentation
	Nombre d’entreprises ayant bénéficiés d’accompagnement des Communes	Augmentation
Diversification de l’offre commerciale, artisanale et de service sur le territoire	Nombre de commerces/entreprises répondants aux critères de l’économie sociale, solidaire et circulaire	Augmentation
	Nombres d’entreprises d’offres de services à la population	Augmentation

**Orientation 3 : Cadre de vie, équipements, services à la population : Améliorer le cadre de vie des habitants et garantir l’accessibilité aux équipements dans les espaces**

Critère de jugements	Indicateurs	Résultat attendu
Les offres de services correspondent aux besoins de la population	Fréquentation des espaces publics	Augmentation
	Fréquentation des services publics	Augmentation
	Offre de services numériques	Augmentation
	Fréquentation des offres sportives et de bien-être	Augmentation
	Evolution du nombre de praticiens de santé	Augmentation ou maintien à minima
	Satisfaction des usagers de l’offre de services publics	Variation positive
	Evolution de l’accessibilité PMR des espaces publics	Augmentation



Amélioration du cadre de vie	Couverture réseau haut-débit du territoire	Amélioration
	Linéaire de haies bocagères	Augmentation ou maintien à minima
	Evolution des espaces végétalisés, jardins publics	Augmentation ou maintien à minima
	Nombre de projets prenant en compte une gestion alternative des eaux pluviales	Augmentation

#### Orientation 4 : Mobilité – Concevoir une mobilité adaptée à la ruralité

Critère de jugements	Indicateurs	Résultat attendu
Diversification des modalités de déplacements sur le territoire	Part modale voiture « autosolisme » (utilisation d'une voiture par une personne seule à bord)	Diminution
	Nombre d'administrés ayant modifié leurs habitudes de déplacement	Augmentation
	Nombre usagers flotte véhicules électriques	Augmentation
Accompagnement des habitants	Evolution du nombre de linéaires de pistes cyclables	Augmentation
	Nombre de bénéficiaires du « Pass Mob »	Augmentation
	Nombre de bénéficiaires du « CAP'jeunes »	Augmentation

#### Orientation 5 : Patrimoine, tourisme : Développer le potentiel

Critère de jugements	Indicateurs	Résultat attendu
Améliorer l'offre touristique du territoire	Nombre de touristes et / ou de groupes de touristes accueillis	Augmentation
	Nombre d'activités touristiques	Augmentation
	Nombre d'actions de communication liées au tourisme	Augmentation
	Nombre de nouveaux hébergements touristiques	Augmentation
	Fréquentation des sites touristiques	Augmentation
Préservation et mise en valeur du patrimoine architectural	Nombre de circuits créés autour du patrimoine et du paysage	Augmentation
	Dépenses d'investissement de préservation du patrimoine architectural	Augmentation ou maintien à minima
	Nombre de chantiers de rénovation / préservation du patrimoine	Augmentation

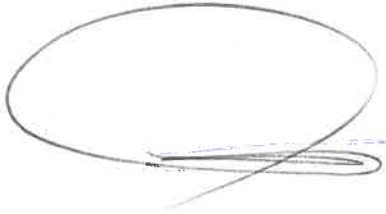



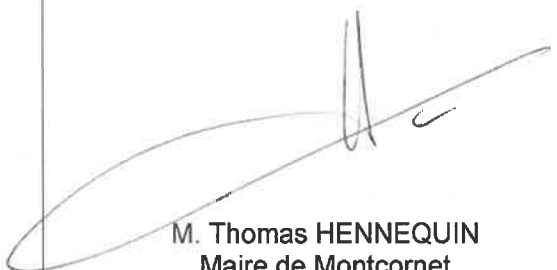



**Orientation 6 : Poursuivre le développement durable et développer de nouveaux modèles de gouvernances**

<b>Critère de jugements</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Résultat attendu</b>
<b>Favoriser l'implication citoyenne dans la gouvernance locale</b>	Implication citoyenne dans les systèmes de gouvernance	Augmentation
	Typologie des participants aux événements de participation citoyenne	Augmentation
<b>Accompagner la transition énergétique du territoire</b>	Economies d'énergies liées aux projets de réhabilitation énergétique	Augmentation
	Emissions de CO2 évitées (avec le COT)	Diminution
	Nombre de projets d'Energies Renouvelables (EnR) citoyens	Augmentation

**ANNEXE 6 : FICHES CONSEILS CAUE02 MONTCORNET / ROZOY-SUR-SERRE**

Convention signée en 8 exemplaires originaux,

A Rozoy-sur-Serre, le

<p>L'Etat</p>  <p>Pour le Préfet, M. Benoît READY Sous-Préfet de l'arrondissement de Vervins</p>	<p>Le Conseil Départemental de l'Aisne</p>  <p>M. Nicolas FRICOTEAUX Président du conseil départemental de l'Aisne</p>
<p>La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, représentée</p>  <p>M. Jean-François PAGNON Président de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache La Ville de Montcornet,</p>	<p>Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache, représenté</p>  <p>M. Olivier CAMBRAYE Président du PETR du Pays de Thiérache La Ville de Rozoy-sur-Serre</p>
 <p>M. Thomas HENNEQUIN Maire de Montcornet</p>	 <p>M. José FLUCHER Maire de Rozoy-sur-Serre</p>
<p>L'agence Nationale de Cohésion des Territoires</p>  <p>Pour le Préfet, Alain NGOUOTO Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'ANCT</p>	<p>L'Agence Nationale de l'Habitat</p>  <p>Pour le Préfet, Vincent ROYER Directeur départemental des territoires de l'Aisne, en sa qualité de délégué adjoint de l'Anah</p>

